

## Le Multilatéralisme face aux défis contemporains : Réponses des organisations internationales aux crises globales

KOALAGA Oumarou Paul  
Doctorant Relations internationales Université de Lisala (UNILIS)

### RESUME

*Le multilatéralisme face aux défis contemporains : Réponses des organisations internationales aux crises globales* est le titre de l'article que nous présentons dans ce séminaire doctoral. Le contexte de cette étude réside dans la nécessité d'explorer l'efficacité des réponses multilatérales face aux crises globales à travers la formation de nouvelles alliances stratégiques à l'image de l'Alliance des États du Sahel (AES) qui a vu le jour le 16 septembre 2023 dans l'espace du Liptako-Gourma et regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Les défis contemporains (Terrorisme et criminalité transfrontalière, changements climatiques, questions migratoires, pandémies etc..) ont un impact majeur sur le multilatéralisme remettant en question la capacité des organisations internationales à y faire face. Dans le domaine de la sécurité collective en lien avec le multilatéralisme, les alliances stratégiques jouent un rôle crucial pour affronter les grands défis sécuritaires contemporains afin de dissuader et éliminer les menaces potentielles en réalisant une paix et sécurité durables dans l'espace des États alliés. Cette recherche vise à analyser la pertinence, les enjeux, les défis et les opportunités de la création de l'Alliance stratégique (AES), un cadre multilatéral de coopération dans l'espace du Liptako Gourma avec en toile de fond le respect de leur souveraineté nationale et la défense de leurs intérêts nationaux. Elle ambitionne de se positionner comme une nouvelle donne géopolitique après le retrait de ces trois pays du G5 Sahel, de la CEDEAO et de l'OIF. La méthodologie qualitative de cette étude repose sur une exploitation approfondie de la revue de littérature existante sur la question du multilatéralisme et de l'alliance stratégique en lien avec la sécurité collective suivie d'une étude d'un cas spécifique qui est l'Alliance des États du Sahel (AES). Les résultats obtenus montrent clairement que la complexification des défis contemporains conforte la pertinence de l'existence du multilatéralisme et notamment de la formation des alliances stratégiques. En effet, les alliances stratégiques renforcent le multilatéralisme en créant des coalitions solides et en promouvant la coopération régionale dans le respect de la souveraineté des États et dans la défense de leurs intérêts nationaux même si elles limitent l'autonomie des États, en particulier en matière de politique étrangère et de sécurité.

**Mots-clés :** Multilatéralisme, Sécurité internationale, Sécurité collective, Coopération internationale, intérêts nationaux, souveraineté nationale, alliances stratégiques, partenariats.

### ABSTRACT

*Multilateralism and Contemporary Challenges: International Organisations' Responses to Global Crises* is the title of the paper we are presenting at this doctoral seminar. The context of this study lies in the need to explore the effectiveness of multilateral responses to global crises through the formation of new strategic alliances such as the Alliance of Sahel States (AES), which was recently created on 16 September 2023 in the Liptako-Gourma region and brings together Mali, Burkina Faso and Niger. Contemporary challenges (terrorism and cross-border crime, climate change, migration issues, pandemics, etc.) are having a major impact on multilateralism, calling into question the ability of international organisations to deal with them. In the field of collective security and multilateralism, strategic alliances play a crucial role in tackling the major contemporary security challenges in order to deter and eliminate potential threats by achieving lasting peace and security in the space of allied states. This research therefore examines the relevance, issues, challenges and opportunities of creating a strategic alliance, a multilateral framework of cooperation in the Liptako Gourma region, against a backdrop of respect for their national sovereignty and the defence of their national interests, with the ambition of positioning itself as a new geopolitical order following the withdrawal of these three countries from G5 Sahel, ECOWAS and OIF. The

*methodology of this study is based on an in-depth analysis of the existing literature review on the issue of multilateralism, followed by a specific case study of the Alliance of Sahel States (AES). The results clearly show that the increasing complexity of contemporary challenges reinforces the relevance of multilateralism and, in particular, the formation of strategic alliances. Indeed, strategic alliances reinforce multilateralism by creating solid coalitions and promoting regional cooperation while respecting the sovereignty of states and defending their national interests, even if they limit the autonomy of states, particularly in terms of foreign and security policy.*

**Keywords :** Multilateralism, International security, Global security, International cooperation, National interests, National sovereignty, Strategic alliances, Partnerships.

---

Soumis le : 27 novembre, 2024

Publié le : 15 Mois, 2025

Auteur correspondant : KOALAGA Oumarou Paul

Adresse électronique : [e.koalaga@yahoo.fr](mailto:e.koalaga@yahoo.fr)

Ce travail est disponible sous la licence

Creative Commons Attribution 4.0 International.



## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte de l'étude et justification

Le monde est en pleine recomposition et mutation géopolitique. L'ordre multilatéral hérité de l'après-guerre mondiale vacille sous l'effet de crises multiples et globales : fragmentation des alliances, essoufflement des institutions internationales, montée des nouvelles puissances émergentes comme les BRICS, crises économiques à répétition, changement climatique accéléré, guerre économique, pandémies et expansion du terrorisme et de la criminalité transfrontalière. L'Afrique, longtemps considérée comme un acteur marginal de ces dynamiques mais impacté durement, se retrouve aujourd'hui au cœur des enjeux mondiaux. Les institutions multilatérales, conçues pour stabiliser les relations internationales et favoriser la coopération, peinent à s'adapter aux nouvelles réalités.

Pour l'Afrique et notamment l'Afrique de l'Ouest, cela offre une opportunité et un risque : une diversification des partenariats stratégiques et économiques, mais aussi un risque d'être enfermée dans une nouvelle forme de dépendance comme si l'on quittait un colonisateur pour un autre. La formation de nouvelles alliances à l'image de l'Alliance des États du Sahel (AES) par le Mali, le Niger et le Burkina Faso traduit éloquemment cette volonté pour ces États de répondre aux défis contemporains tels que le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée dans un cadre multilatéral par la formation d'une alliance stratégique afin de mutualiser leurs efforts dans la lutte contre ces phénomènes émergents. En toile de fonds ces États inscrivent la défense de leurs intérêts nationaux et de leur souveraineté comme la principale matrice de cette nouvelle alliance.

Le contexte de cette recherche réside dans la nécessité de questionner l'efficacité des réponses multilatérales face aux crises globales. En effet, avec une augmentation des défis contemporains tels que les conflits armés, le terrorisme et la criminalité transfrontalière, les pandémies et le changement climatique, il est surtout pertinent de comprendre l'opportunité de la création d'une alliance stratégique dans l'espace du Liptako-Gourma afin de résoudre la crise sécuritaire liée notamment au terrorisme et à la criminalité transfrontalière organisée.

Cette étude devrait également permettre d'orienter les décideurs de l'AES ainsi que l'opinion publique qui saura mieux cerner les enjeux et les défis de cette nouvelle orientation et de changement de paradigme.

### 1.2 Problématique

Dans le domaine de la sécurité collective, l'Alliance des États du Sahel (AES) devrait jouer un rôle crucial pour affronter les grands défis sécuritaires contemporains afin de dissuader et éliminer les menaces potentielles en réalisant la paix et sécurité durables dans l'espace des États alliés.

#### 1.2.1 Question centrale de la recherche

Le multilatéralisme face aux défis contemporains : Quelles réponses de l'Alliance des États du Sahel aux crises globales ?

#### 1.2.2 Questions de recherches secondaires

- Quels sont les facteurs favorisants, les opportunités et les défis de la création d'une alliance stratégique dans l'espace du Liptako-Gourma en réponse aux crises sécuritaires ?
- Quelles sont les oppositions ou convergences entre la souveraineté, les intérêts nationaux et le multilatéralisme ?

### 1.3 Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude incluent

#### 1.3.1 Objectif général

Comprendre la pertinence, les enjeux, les défis et les opportunités de la création d'une alliance stratégique dans l'espace du Liptako Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger) appelée "Alliance des États du Sahel" (AES) dans le cadre du multilatéralisme

#### 1.3.2 Objectifs spécifiques

- Explorer les oppositions ou les convergences entre les intérêts nationaux et le multilatéralisme ;
- Appréhender les liens complexes entre la souveraineté nationale et le multilatéralisme.

### 1.4 HYPOTHESES

#### 1.4.1 Hypothèse principale

Face aux défis complexes du XXI<sup>e</sup> siècle, les États membres de l'Alliance des États du Sahel se tournent vers des alliances stratégiques pour faire face aux crises contemporaines tels le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée.

#### 1.4.2 Hypothèses spécifiques

- Le multilatéralisme s'opposerait aux intérêts nationaux et à la souveraineté nationale des États
- Les alliances stratégiques permettraient une coopération plus étroite et efficace entre les États alliés de l'AES partageant les mêmes défis sécuritaires et le même espace géographique.

## 2. REVUE DE LA LITTERATURE THEORIQUE ET EMPIRIQUE

### 2.1 Définition opérationnelle des concepts

#### 2.1.1 La géopolitique

La géopolitique est une discipline des sciences humaines ; réaliste, elle a pour objet de déterminer derrière les apparences, les caractères objectifs de la géographie physique et humaine qui conditionnent les choix stratégiques des acteurs internationaux de la vie idéologique, politique et économique. Sa première fonction consiste à mettre en évidence les origines des conflits et les motivations des acteurs internationaux. Pour Yves Lacoste, l'un des meilleurs géopoliticiens français de l'époque contemporaine, la géopolitique serait ce qui suit : « Il ne s'agit pas d'une science ni d'une recherche de lois mais d'un savoir penser l'espace terrestre et des luttes qui s'y déroulent pour essayer de percer les mystères de ce qui est en train de se passer afin d'agir plus efficacement. » (Lacoste, 1991).

Les définitions et concepts clés du multilatéralisme incluent la diplomatie multilatérale, la négociation collective, la coopération internationale et la gouvernance mondiale.

- La diplomatie multilatérale implique l'engagement de plusieurs pays dans des pourparlers et des accords visant à résoudre des problèmes communs.
- La négociation collective entre les États membres des organisations internationales est essentielle pour parvenir à des compromis et à des solutions acceptables pour tous ;
- La coopération internationale implique un travail collaboratif pour relever les défis mondiaux ;
- La gouvernance mondiale englobe les mécanismes de prise de décisions et de règlement des conflits à l'échelle planétaire.

#### 2.1.2 Fondements théoriques du multilatéralisme

Le multilatéralisme est un concept politique qui repose sur la coopération entre plusieurs acteurs internationaux pour résoudre des problèmes communs. Ce modèle de gouvernance mondiale vise à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable à travers des accords, des traités et des organisations internationales. Il repose sur des principes tels que l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires internes et la résolution pacifique des différends.

Le multilatéralisme favorise également la participation volontaire des États membres dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques à l'échelle mondiale.

#### 2.1.3 Les théories du multilatéralisme

Le multilatéralisme repose sur les principes d'inclusion, d'égalité et de coopération et vise à favoriser un monde plus pacifique, plus prospère et plus durable. Les puissances moyennes peuvent également jouer un rôle crucial dans le système international en promouvant le multilatéralisme.

Le multilatéralisme puise également dans l'idéalisme wilsonien : Woodrow Wilson est à l'origine du projet de Société des Nations, dont la ratification sera refusée par le Congrès des États-Unis, de même l'Organisation des Nations unies a été créée largement grâce à l'initiative américaine.

#### 2.1.4 Le libéralisme Institutionnel

Dans le cadre du libéralisme institutionnel, cette approche soutient que les institutions internationales, en tant qu'entités dynamiques, jouent un rôle central et indissociable dans la promotion de la coopération et de la paix tant entre États qu'au sein des sociétés. Selon les théories du libéralisme institutionnel, ces institutions visent à réduire l'incertitude liée aux relations internationales et à faciliter la résolution pacifique des conflits entre États. Elles encouragent également l'établissement de normes communes qui transcendent les frontières nationales et favorisent la coordination des politiques.

### 2.2 L'approche du Multilatéralisme

Le multilatéralisme est une approche des relations internationales qui privilégie la coopération entre plusieurs acteurs étatiques. Cependant, cette approche n'échappe pas aux critiques, notamment en ce qui concerne son efficacité dans un environnement marqué par des dynamiques de pouvoir hégémonique et des inégalités structurelles persistantes.

#### 2.2.1 La théorie de la souveraineté de l'État

La théorie classique de la souveraineté, proclamant que l'État est la forme suprême d'organisation politique et sociale, trouve ses racines au XIVème siècle. Cette théorie est directement liée à l'effondrement de la puissance universelle à la fois du Pape en Europe et de l'Empereur. C'est J. Bodin qui l'a présentée le premier, d'une manière globale, dans son livre « Six livres de la République », publié en 1576. Sa conception de la monarchie absolue est identifiée au monarque quant à la notion de souveraineté. Il la définit comme "un pouvoir absolu indépendant de tous facteurs externes ainsi que comme une indépendance totale vis à vis de ses sujets" Selon Adam Mickiewicz dans *University Law Review* "Le tournant de l'idée de souveraineté nationale fut sans aucun doute la Paix de Westphalie en 1648. Elle marque la fin en Europe d'une période à tendance universaliste quant à l'Empire et la Papauté. Cette paix assura en effet l'existence de pays indépendants et égaux en droit, qui reconnaissent l'autonomie en matière de foi et de religion. Ce traité procurait aux monarques une souveraineté selon la conception de Bodin, c'est-à-dire absolue, indépendante de tous facteurs externes et aux compétences illimitées". W Jóźwicki · 2020

Aujourd'hui, la conception de souveraineté de l'État est fondamentalement différente de la conception westphalienne. Elle est basée sur le concept de G. Jelinek, selon laquelle "le concept de l'État se compose de trois éléments essentiels constitutifs : sa population, son territoire et son pouvoir politique". Cette définition est également élargie par un quatrième élément, la capacité qu'a l'état d'entamer et de maintenir des relations inter- nationales (art. 1 de la Convention sur les droits et obligations des États signée en 1933 par les pays américains, à Montevideo). La souveraineté interne implique, entre autres :

- Une indépendance de l'État ;
- Une capacité à ne pas se voir imposer la volonté des autres (principe de non-ingérence) ;
- Une liberté d'organisation interne.

Le principe de souveraineté interne d'un État peut être quelque peu nuancé dans un État de droit au sein duquel l'action de l'autorité étatique vis-à-vis de la population est encadrée par des lois. Par ailleurs, les progrès du droit international humanitaire ou le concept de "responsabilité de protéger" assouplissent le principe de non-ingérence.

#### 2.2.2 Approches conceptuelles des Alliances

Deux définitions de l'alliance sont traditionnellement proposées par les auteurs. L'une, plus stricte, est centrée sur l'engagement d'assistance qui est au cœur de l'accord conclu entre les États partenaires. Pour Henri Capitant, dans son « Vocabulaire juridique », il s'agit du traité « par lequel deux puissances s'engagent à se porter mutuellement secours, soit par une action militaire, soit par tout autre moyen au cas d'une guerre affectant l'une d'elles ». Selon le Droit international d'Oppenheim, publié par Lauterpacht, les alliances sont « des traités d'union entre deux ou plusieurs États, en vue de défendre chacun d'entre eux contre une attaque armée, ou d'attaquer ensemble un État tiers, ou dans ces deux buts à la fois ».

L'autre, plus fluide, dénomme alliance toute union de deux ou plusieurs États pour la poursuite d'un but politique commun. Pour Vattel, on doit appeler alliance « tous les traités à objet général et exécution continue signés entre souverains ou républiques », par opposition aux autres conventions, accords et partitions à objet particulier ou temporaire. Heffter, dans son Droit international de l'Europe, conclut à une analogie entre l'alliance et le contrat de société commerciale : « On s'engage par là à contribuer d'après un plan arrêté à la réalisation d'un certain but politique par des moyens soit égaux soit inégaux. L'un des alliés pourrait même se charger seul de l'exécution, accorder à l'autre la totalité des bénéfices et l'affranchir de toute contribution aux pertes, pourvu que cela se fasse expressément ». Toujours selon le même auteur.

Le but de l'alliance pourra être pacifique ou concerner la guerre, le maintien de la neutralité face aux puissances étrangères ou de la paix interne face aux « factions ». Freytag-Loringhoven, dans son cours de 1936 à l'académie de Droit international de La Haye, voit le caractère essentiel de l'alliance « dans l'accord conclu en vue de poursuivre une politique commune, soit dans tous les domaines, soit dans certaines questions de détail ».

### 2.2.3 Théories classiques des alliances

Les théories classiques des alliances s'articulent autour de plusieurs concepts fondamentaux, tels que la théorie de la balance des pouvoirs, ainsi que celle des alliances défensives et offensives. Ces théories révèlent les mécanismes de coopération et de rivalité entre États, ainsi que les motivations derrière la formation d'alliances stratégiques. Elles fournissent un cadre analytique permettant d'appréhender les dynamiques géopolitiques et les choix stratégiques des acteurs internationaux, en insistant sur la recherche de sécurité et la maximisation de l'influence au sein d'un système international concurrentiel.

### 2.2.4 Théorie de la balance des pouvoirs

La théorie de la balance des pouvoirs repose sur l'idée que les États cherchent à assurer leur sécurité en collaborant avec d'autres acteurs pour contrecarrer la puissance d'un adversaire potentiel. Elle met en évidence l'importance de l'équilibre des forces entre États pour éviter qu'un acteur unique ne devienne si puissant qu'il mette en péril la stabilité du système international. Cette théorie propose une vision réaliste des relations internationales, dans laquelle la notion de puissance et l'interdépendance politique jouent un rôle crucial dans la formation des alliances.

### 2.2.5 Théorie des alliances défensives et offensives

La théorie des alliances défensives et offensives distingue les motivations variées qui sous-tendent la formation d'alliances stratégiques. Les alliances défensives visent à prévenir une agression extérieure et à garantir la sécurité des États membres, tandis que les alliances offensives ont pour but de projeter la puissance et d'accroître l'influence sur la scène internationale. Ces deux types d'alliances posent des enjeux stratégiques majeurs et mettent en lumière les dilemmes auxquels les États font face dans la poursuite de leurs intérêts nationaux.

### 2.2.6 Théories contemporaines des alliances

Les théories contemporaines des alliances soulignent l'importance cruciale des réseaux d'alliances dans le paysage des relations internationales, en illustrant la complexité des engagements entre les États. Elles scrutent également les dynamiques évolutives des alliances dans un monde en perpétuelle transformation, mettant en relief l'influence des facteurs économiques, politiques et géostratégiques sur la formation et la dissolution des alliances.

### 2.2.7 Théorie des réseaux d'alliances

La théorie des réseaux d'alliances se penche sur la structure interconnectée des alliances entre États, mettant en exergue la multiplicité des partenariats et la façon dont ces réseaux impactent la sécurité et les intérêts nationaux. Elle dissèque également la manière dont les alliances multiples peuvent générer des effets d'entraînement et impacter la diplomatie internationale, accentuant l'importance des interactions complexes entre les acteurs au sein du système des alliances.

### 2.2.8 Théorie de l'équilibre des menaces

La théorie de l'équilibre des menaces explique comment les États évaluent leurs engagements dans les alliances en réponse aux menaces perçues. Elle met en lumière la nécessité, pour les États, de trouver un équilibre subtil entre la minimisation des menaces extérieures et la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs intérêts nationaux. Cette théorie insiste aussi sur l'importance des perceptions subjectives des menaces et des calculs stratégiques dans la création des alliances.

### 2.2.9 L'intérêt National

Selon la théorie réaliste sur l'intérêt national, les intérêts principaux d'un État sont grossièrement inchangeables à condition que l'État reste une entité politique, quels que soient les régimes politiques ou les élites politiques. L'évolution des circonstances contribue à la modification, à différents degrés, du contenu sectoriel de l'activité de la politique étrangère de l'État. Cette politique est dirigée vers le soutien de ces intérêts, de leur forme concrète d'expression ou des moyens de leur réalisation. Soulignons que les intérêts de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la sécurité sont toujours et nécessairement maintenus.

Pour Hans Morgenthau «Les hommes d'États pensent et agissent en termes d'intérêt défini comme puissance. L'histoire a confirmé cette supposition qui nous permet de retracer et de prévoir le pas qu'un homme d'État passé, présent ou futur a fait ou fera sur la scène politique. Les hommes d'État distingueront entre leur devoir officiel qui est de penser et d'agir en termes d'intérêt national et leur désir personnel qui est de voir triompher leurs propres valeurs morales et les principes politiques réalisés partout dans le monde» .

Le concept d'intérêt national est défini par les réalistes en termes de recherche de puissance par l'État. Cependant, là où d'aucuns croiraient que la poursuite de l'intérêt national par la recherche de puissance est une approche qui conduirait nécessairement à la guerre généralisée entre les nations.

De ce qui précède, il apparaît clairement que seul un État indépendant et donc souverain peut prétendre, défendre et rechercher son intérêt national. Un État dominé ne devrait pas avoir à priori une ambition de puissance. Ce qu'il ne peut rechercher en premier lieu ce n'est que de se libérer de l'oppression pour vaincre la domination. Ensuite vient la quête de puissance.

Dans le cadre de ce travail, nous définissons l'intérêt national comme une donnée importante de portée intérieure et extérieure considérée essentielle pour l'existence de l'État ainsi que pour la réalisation des idéaux et des objectifs nationaux. Les intérêts

nationaux sont l'attachement exclusif à ce qui est avantageux pour soi. C'est ainsi que l'intérêt national oblige l'État à agir ou à ne pas agir.

### 2.3 Revue de la littérature théorique

Depuis 1945, le multilatéralisme a souvent été perçu comme un instrument de progrès permettant de dépasser l'approche réaliste et purement anthropologique du chaos originel dans les relations internationales. C'est une dialectique entre coopération et compétition, aboutissant à un construit juridique et politique des interrelations entre les nations. Mais fort est de constater aujourd'hui que "le multilatéralisme universel est en crise"

"Le multilatéralisme décrit d'abord une technique diplomatique : la concertation entre au moins trois États dans un cadre défini en commun, sur une base volontaire et pacifique. Celle-ci peut être ponctuelle, pour traiter d'une crise spécifique comme les tentatives observées pour répondre à la dégradation de la situation en Ukraine, ritualisée à l'instar des rencontres régulières du « G7 » « G8 » ou « G20 », ou institutionnalisée par le biais d'organisations internationales comme l'Union européenne, l'OTAN ou bien sûr l'ONU". Julian Fernandez est Professeur de droit public à l'université de Panthéon-Assas (Paris 2), Geopoweb entretien exclusif Jun 26, 2023

Ensuite, le multilatéralisme n'est pas seulement une technique, il est aussi un espoir et un projet, « une manière bien particulière d'organiser les relations internationales, qui s'appuie sur la coopération, l'état de droit, l'action collective et des principes communs », pour reprendre notamment le propos du Secrétaire général des Nations Unies. On lui prête souvent un rôle majeur dans le dépassement attendu de l'anarchie initialement conflictuelle des rapports entre acteurs. John Ruggie a approfondi ce concept dans ses écrits influents sur le multilatéralisme.

En se fondant sur les principes d'"indivisibilité" et de "réciprocité diffuse", il le définit comme "une forme institutionnelle qui coordonne les relations entre trois États ou plus sur la base de principes de conduite "généralisés"..." qui spécifient la conduite appropriée pour une classe d'actions, sans tenir compte des intérêts particuliers des parties ou des exigences stratégiques qui peuvent exister dans un cas donné". Il a en outre précisé que le multilatéralisme est "un produit unique de l'hégémonie mondiale des États-Unis [...] pas nécessairement une invention américaine d'après-guerre", mais un reflet de "l'hégémonie américaine" d'après-guerre.

Dans le système multilatéral, le multilatéralisme représente souvent un précieux canal pour se faire entendre. On se souvient que les États issus de la décolonisation se sont servis de l'Assemblée générale pour peser ensemble – ou tenter de peser – sur la production de normes favorables à leurs intérêts. Certains ont ainsi revendiqué une troisième voie, celle des non-alignés, et tenté de promouvoir un Nouvel ordre économique international (NOEI). De la production de la norme à son effectivité, il y a toutefois un écart majeur qui renvoie au relai nécessaire de la puissance.

Selon Alexandra Novosseloff, "le multilatéralisme représentant un ordre international avec coopération, il repose donc sur la bonne volonté et la confiance, sur un partage des responsabilités et du fardeau établi selon les capacités de chacun (budget, mise à disposition de forces) ; il a pour objectif de transformer la jungle interétatique en une société d'États, même si "les mécanismes multilatéraux n'abolissent pas la jungle, mais s'y superposent" ; il est un régulateur et un modérateur. Le multilatéralisme, c'est substituer une confrontation directe à un espace de discussion, c'est rechercher la conciliation. Il régule et modère ce qu'il peut.

Toujours selon Alexandra Novosseloff "Le multilatéralisme est un système hybride qui navigue entre les stricts intérêts nationaux de certains et les aspirations au respect du bien commun mondial des autres. Un système hybride qui s'est forgé autour de valeurs (droits humains fondamentaux) qui restent pour la grande majorité des États des objectifs à atteindre et qui sont depuis quelques années remises en question par ceux-là même qui les ont inspirées, souvent au nom de la souveraineté". A la question de savoir si le multilatéralisme a connu une avancé en dépit de la multiplication des crises contemporaines ? Des auteurs dans un ouvrage collectif sur la crise du multilatéralisme répondent sans ambages.

"Le multilatéralisme a toujours combiné des avancées - telles la création de nouvelles institutions et la négociation de nouveaux traités multilatéraux - avec des tensions géopolitiques récurrentes, des revers et des crises. À peine fondée en 1919, la Société des nations s'est immédiatement heurtée à la défection des États-Unis, au retour de la politique de puissance en Europe et à la montée des régimes totalitaires dans les années 1930, ce qui a provoqué son effondrement lors de la Deuxième Guerre mondiale. De même, les Nations unies ont connu des débuts difficiles avec l'avènement de la guerre froide deux ans après leur création. Récemment on évoque la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et les tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine". Pour clarifier ce débat, Krasner distinguait trois dimensions de souveraineté en plus de la reconnaissance internationale d'une autonomie territorialisée : "l'autorité effectivement exercée à l'intérieur de son territoire ; la capacité à agir juridiquement et plus largement à peser au sein du système international ; le contrôle réel exercé sur les flux transfrontaliers (personnes, biens et idées) et plus largement dans les contacts avec le reste du monde". Ces dernières décennies, même si l'autorité et l'influence ont aussi été en cause, c'est surtout cette dernière dimension d'autonomie que l'on retrouve au cœur des tensions.

La souveraineté reste donc un point de référence au sein du système international. Pour autant, elle est d'autant moins redevenue un absolu qu'elle ne l'a jamais été Krasner relevait que : "Dès les débuts de l'ordre westphalien, d'autres normes sont entrées en conflit avec une conception stricte de la souveraineté : d'une part, la tolérance religieuse, puis l'idée des droits des minorités, et finalement les droits de l'homme ; d'autre part, l'objectif de stabilité internationale. Avec la montée des interdépendances, ces

questions n'ont eu de cesse de prendre davantage d'importance : climat, migrations, terrorisme, normes sociales et environnementales dans le commerce, risque pandémique

### 3. METHODOLOGIE

La méthodologie de cette recherche repose sur une analyse approfondie de la littérature existante, d'une étude d'un cas spécifique qui est l'Alliance des États du Sahel (AES). Elle sera principalement basée sur une :

- Revue documentaire approfondie des rapports et des publications des recherches antérieures sur la question ;
- Étude de cas spécifique sur l'Alliance des États du Sahel (AES) ;
- Approche qualitative sera utilisée pour mieux explorer et cerner les défis et les opportunités du multilatéralisme dans un monde en évolution rapide à travers la formation des alliances stratégiques à l'image de celle de l'AES .

### 4. RESULTATS DE LA RECHERCHE

En se basant essentiellement sur la revue de la littérature, nous avons pu obtenir les résultats suivants :

- Souveraineté et coopération régionale : Les alliances stratégiques, comme l'AES, permettent aux États de coopérer plus étroitement tout en respectant leur souveraineté. Cependant, la formation de telles alliances peut également être perçue comme une réponse à des défis internes et externes qui mettent en question la capacité des États à exercer pleinement leur souveraineté.
- Défis à la souveraineté : La région du Liptako-Gourma est confrontée à des défis sécuritaires importants, notamment la présence de groupes armés non étatiques et de réseaux terroristes transnationaux de même que le trafic en tout genre tels que la drogue et les cigarettes, les armes légères et de petits calibres etc... Ces défis remettent en question la capacité des États à exercer un contrôle effectif sur leur territoire, affectant ainsi leur souveraineté.
- Perception de la souveraineté : La réalité internationale remet en cause la notion de souveraineté absolue, la considérant plutôt comme relative. Cela implique que les États de L'AES doivent souvent composer avec des acteurs non étatiques et des influences extérieures, ce qui peut limiter leur autonomie décisionnelle.
- Faiblesse des États et zones grises : La faiblesse des États dans le Sahel conduit à la création de « zones grises » où des entités criminelles sévissent. L'AES pourrait être interprétée comme une tentative de renforcer la souveraineté collective des États membres face à ces menaces multiformes, en mutualisant leurs ressources et en coordonnant leurs actions.
- Ingérence et coopération militaire : Les interventions militaires étrangères et la coopération en matière de sécurité peuvent soulever des questions sur la souveraineté des États. L'AES pourrait être vue comme une manière de reprendre le contrôle sur les questions de sécurité, en réduisant la dépendance vis-à-vis des acteurs extérieurs.
- Coordination et autonomie limitée : La coordination des mesures anti-terroristes entre les États membres de l'AES implique une coopération en matière de sécurité, tout en préservant leur souveraineté. Cependant, cela peut également limiter leur autonomie, en particulier en matière de politique étrangère et de sécurité.
- Légitimité et besoins locaux : Pour assurer une stabilité durable, les perceptions et les aspirations des populations locales doivent être intégrées dans les stratégies de paix et de sécurité. L'AES pourrait renforcer sa légitimité en tenant compte des dynamiques culturelles et des besoins locaux, favorisant ainsi une meilleure coopération entre les forces de sécurité et les communautés.

En définitive, l'AES peut être envisagée comme une réponse à la fragilisation de la souveraineté des États du Liptako-Gourma cherchant à renforcer leur capacité collective à faire face aux défis sécuritaires et à affirmer leurs intérêts nationaux dans un contexte régional complexe. Cependant, son efficacité dépendra de sa capacité à respecter la souveraineté de chaque État membre, à coordonner les efforts de manière cohérente, et à intégrer les besoins et aspirations des populations locales.

### 5. DISCUSSION DES RESULTATS

L'Alliance des États du Sahel (AES) est une nouvelle organisation régionale de l'Afrique de l'ouest créée le 16 septembre 2023 suite à son retrait de la CEDEAO pour lutter contre les menaces à la sécurité et au développement dans la région sahélienne. Au départ cet accord avait pour vocation première une défense mutuelle entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Et la nouvelle structure a déjà été transformé en Confédération le juillet 2024. Ce cas pratique a pour objectif d'examiner le rôle du multilatéralisme dans les actions futures de l'AES, ainsi que les défis et opportunités auxquels elle sera confrontée dans ce contexte géopolitique en pleine mutation.

L'AES regroupe 3 pays de l'espace du Liptako-Gourma à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cette alliance cherche à renforcer la coopération entre ses membres et avec d'autres acteurs régionaux et internationaux dans les domaines de la sécurité et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière, en réponse aux défis croissants auxquels la région est confrontée. Les missions principales incluent la coordination des efforts des États membres pour renforcer la stabilité, la sécurité et le développement socio-économique de la région.

### 5.1 Les facteurs favorisants de la création de l'Alliance dans le contexte géopolitique du Liptako-Gourma

Cette région du Liptako-Gourma est marquée par un contexte géopolitique complexe et instable, caractérisé par des conflits armés, des conflits communautaires, et des menaces terroristes. La présence de groupes extrémistes tels que le JNIM ou GSIM (Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans) et EIGS (État Islamique au Grand Sahara), rend la région vulnérable à l'insécurité et à l'instabilité. De plus, la porosité des frontières, la précarité économique, le changement climatique et la fragilité des institutions étatiques contribuent à la vulnérabilité de cette région. Ces facteurs géopolitiques complexes mettent en évidence la nécessité d'une coopération régionale et internationale forte pour relever les défis de sécurité, de développement et de gouvernance dans la région.

### 5.2 Pertinence et opportunités de la création des alliances stratégiques

Les alliances stratégiques entre États sont motivées par plusieurs objectifs qui incluent la sécurité nationale, la promotion des intérêts économiques et commerciaux communs, ainsi que la consolidation de la position géopolitique. Ces alliances visent également à renforcer la capacité d'influence et de négociation des États membres sur la scène internationale. Les objectifs de ces alliances peuvent varier en fonction des partenaires impliqués et des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, mais ils sont généralement basés sur des intérêts mutuels et une vision partagée de la coopération et de la solidarité entre les États.

### 5.3 Alliance stratégique et multilatéralisme de coopération et de protection

L'alliance des États du Sahel (AES) ou l'Alliance stratégique a été conçue et pensé avant tout comme un outil de défense et de dissuasion militaire avant que les dimensions liées à la diplomatie et le développement ne viennent se greffer sur la vision et les objectifs politiques. En effet, les alliances stratégiques sont souvent motivées par des préoccupations liées à la sécurité nationale. En s'engageant dans des alliances, les États cherchent à renforcer leur position défensive contre les menaces extérieures, à dissuader les agressions potentielles et à garantir la sécurité de leur territoire et de leurs citoyens. La coopération en matière de défense, le partage du renseignement et la coordination des stratégies militaires font partie des objectifs clés visant à renforcer la sécurité nationale à travers les alliances stratégiques.

En faisant appel aux théories des alliances défensives et offensives. On y retrouve ces deux formes d'alliances défensives et offensives dans les motivations et ambitions de la formation de l'AES le 16 septembre 2023 puis de la Confédération 6 juillet 2024. La motivation première de la création de l'AES s'est justifiée fondamentalement par la menace de l'intervention de la CEDEAO au Niger suite au Coup d'État militaire du Général TIANI Abdouramane qui a renversé le président démocratiquement élu. Cette alliance défensive on peut aujourd'hui le confirmer qu'elle a dissuadé ou tempéré un temps soit peu les velléités de menaces d'intervention de la CEDEAO au Niger même si les populations de ces 3 États y ont grandement contribué par leur forte mobilisation et des menaces hostiles aux troupes de CEDEAO qui étaient pré-positionnées.

L'Alliance offensive constitue le second volet de l'AES avec la mise sur pieds de la Force Conjointe de 5000 hommes issus des 3 États qui est désormais prête pour contrer les agressions extérieures venant d'États tiers ou anticiper dans le combat contre les groupes armés non étatiques. Elle ambitionne de devenir une puissance militaire régionale avec de véritables capacités de projection de ses troupes.

La création de l'AES entre ces 3 États, est facilitée notamment par la proximité géographique et culturelle, le partage de valeurs communes et des liens historiques et séculaires. Le choix de diversifier leurs coopérations avec de nouveaux partenaires (Russie, Turquie, Iran, Chine, Venezuela) pour ne citer que ces quelques exemples traduit à souhait cette volonté de diversification de ses partenariats en toute souveraineté. Renforcer ses capacités face au terrorisme et à la criminalité transfrontalière corrobore exactement la réflexion de Julian Fernandez.

En se basant sur les approches conceptuelles des alliances et sur les auteurs Henri Capitant, Lauterpacht, Heffter, Freytag-Loringhoven, on peut donc conclure que les alliances stratégiques reposent sur l'idée de coopération entre États souverains, visant à collaborer pour réaliser des objectifs communs tout en maintenant leur autonomie et leur identité nationale est une justification qui corrobore avec ces auteurs. L'Alliance stratégique affirme vouloir être dans la coopération avec les autres acteurs de la scène régionale et internationale tout en conservant leur identité sahélienne et notamment l'identité culturelle du Liptako-Gourma. Se référant aux théories classiques des alliances qui mettent en exergue la volonté des États de s'affirmer sur la scène internationale en défendant leur souveraineté, s'inscrivant dans la dualité coopération et confrontation et la recherche d'influence, et prenant en charge la sécurité de l'État comme étant un attribut régional, on peut aisément comprendre la vision et le changement de paradigme de la politique étrangère des États l'AES. Et si l'AES cherchait dans cette nouvelle posture à s'affirmer davantage sur cette internationale faite de coopération et de rivalités? Du même coup elle règle la question de la sécurité dans son espace et se positionne comme un acteur géopolitique influent

Quant à la théorie de la balance du pouvoir, elle explique que les États peuvent se mettre ensemble pour assurer leur sécurité en évitant qu'une puissance ait le monopole de la coopération sécuritaire. On pourrait de ce fait justifier le choix des États de l'AES

de mettre en concurrence des puissants acteurs de la scène internationale qui interviennent sur son espace au nom de la sécurité collective. Ces États affirment ne plus admettre qu'un seul acteur puissant soit-il et fut-t-il un ancien partenaire de premier plan à l'historique ne décide seul désormais pour l'avenir de leur région en mettant en péril leur stabilité.

Cette analyse peut également être confirmée par la recherche menée par Julian Fernandez qui explique ceci : "Le multilatéralisme comprend plusieurs dimensions, la plus naturelle est celle de réunir des acteurs proches géographiquement ou culturellement afin de développer entre soi de nouvelles coopérations ou de renforcer ses capacités face à une menace commune". Le même auteur est encore très précis sur la question : "Au XXI<sup>e</sup> siècle, il faut bien observer un certain reflux du multilatéralisme. Les rapports interétatiques actuels ne semblent pas favorables à cette technique diplomatique, à tout le moins dans son versant le plus universel. En somme, le temps est à la dégradation du multilatéralisme de coopération au profit d'un retour à un multilatéralisme de protection".

C'est justement dans cette posture que se retrouvent les États de l'AES aujourd'hui avec cette alliance stratégique qui a été avant tout pensé comme un outil de défense et de protection contre des menaces internes et extérieures.

Enfin pour Julian Fernandez, "La crise du multilatéralisme inclusif et à vocation universelle tient surtout à la recomposition des relations internationales autour de puissances dites « illibérales » (Chine, Russie)". Les États de l'AES se sont certainement adaptés à cette nouvelle reconfiguration géopolitique en s'alliant à ces nouvelles puissances dites "illibérales" au détriment des anciennes puissances coloniales telles que la France et les États Unis notamment

L'Alliance des États du Sahel s'appuyant sur la théorie de l'intérêt national considèrent que les questions liées à l'intégrité territoriale, l'indépendance et la sécurité relèvent de leurs responsabilités régaliennes et de leurs prérogatives souveraines et sont non négociables avec les autres partenaires. Ces éléments font parties des intérêts nationaux vitaux. Ces biens matériels et immatériels sont indispensables à la survie de leurs États. C'est d'ailleurs pourquoi les États de l'AES affirment qu'ils sont déterminés à les affirmer, les préserver, les protéger et les promouvoir en toutes circonstances et en tout lieu. Cependant, la définition des intérêts nationaux se doit de refléter les intérêts de tous les nationaux et non pas seulement d'un clan, d'une région, d'une ethnie, ou d'un parti politique, d'une religion ou des gouvernants du moment. Mwayila TSHIYEMBE fait observer qu'il n'en est pas toujours ainsi. Il poursuit qu'il y a des limites qui se dressent devant les États. Il pense qu'il faut engager les hommes d'État à privilégier « l'éthique de responsabilité» plutôt que « l'éthique de conviction» au sens Weberien du terme. De ce fait, il rejoint HANS Morgenthau ne fait pas l'apologie de la force dans la défense de l'intérêt national. Il s'agit là bien de la dimension normative de sa théorie.

#### 5.4 Souveraineté nationale opposée à la coopération internationale

La question de la souveraineté nationale versus la coopération internationale soulève des critiques quant à la capacité des États à maintenir leur indépendance tout en participant à des accords multilatéraux. Certains analystes soutiennent que les États peuvent être contraints à des compromis qui vont à l'encontre de leurs intérêts nationaux, tandis que d'autres estiment que la souveraineté nationale doit être maintenue à tout prix, même au détriment d'une collaboration internationale efficace. Cette opposition entre les deux concepts souligne l'importance des négociations et des compromis dans le cadre du multilatéralisme, afin de trouver un équilibre entre les intérêts nationaux et les besoins mondiaux.

Pour garantir cette durabilité, il est impératif de préserver un équilibre délicat entre les intérêts variés des parties prenantes, d'accroître la transparence et de promouvoir une vision à long terme dans le processus décisionnel. Dans le contexte du multilatéralisme, un défi majeur est la tension entre la souveraineté nationale et la coopération internationale. Certains États considèrent que la souveraineté nationale doit primer sur toute forme de coopération multilatérale, notamment en matière de décisions politiques et économiques. Ils voient dans ces efforts de coopération une entrave à leur indépendance et à leur capacité à agir selon leurs propres intérêts. Cependant, les partisans du multilatéralisme soulignent que la coopération internationale est nécessaire pour résoudre les défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité internationale et la lutte contre la pauvreté.

Pour la Chercheure Alexandra Novosseloff travaillant sur les questions de souveraineté, elle relative cette appréhension envers le multilatéralisme qui aurait pour vocation de restreindre la souveraineté des États : "En réalité, beaucoup confondent souveraineté et liberté d'action ou marge de manœuvre : si le multilatéralisme n'empêche en rien sur la première car il est le résultat de l'acceptation mutuelle d'engagements entre États souverains, il empêche forcément sur la seconde car réguler nécessite inévitablement de limiter les désideratas premiers des États pour un objectif qui leur est supérieur ou pour arriver à un compromis".

Le constat en s'appuyant sur notre revue de la littérature est que les États sont très souvent dans des postures de recourir au multilatéralisme quand ils souhaitent faire avancer leurs agendas politiques et défendre des intérêts qui leurs sont avantageux. Dans des circonstances pareilles, le multilatéralisme est un cadre prisé et les États l'évoquent comme la tribune par excellence de la coopération. Alexandra Novosseloff est beaucoup plus explicite sur la question: "Par contre, chaque État a tendance à considérer le multilatéralisme avant tout comme un moyen de faire avancer ses intérêts nationaux par d'autres moyens. Or, le multilatéralisme, si ce n'est pas abandonner sa souveraineté, c'est mettre en commun ses moyens et accepter qu'aucun seul État, aussi puissant soit-il, ne peut arriver à gérer à lui tout seul un problème d'envergure internationale".

Les États doivent devraient plutôt aider le multilatéralisme à mieux résoudre les défis contemporains auquel fait face le monde et cela passe par le respect de leurs engagement pris dans les traités ou conventions mais également par l'acceptation qu'en adhérant

au multilatéralisme qu'ils cèdent une partie de leur souveraineté pour le bien commun. Et ce n'est pas Alexandra Novosseloff "C'est comprendre que jouer collectif n'est pas une atteinte à la souveraineté ou à l'indépendance de chaque État, mais une multiplication des chances de réussir. Changer le discours sur le multilatéralisme serait un premier pas vers une vision plus positive de son potentiel comme de ses résultats".

### 5.5 Durabilité des alliances

La gestion et la durabilité des alliances stratégiques des États en relations internationales fait partie des aspects essentiels pour assurer la pérennité de ces partenariats à long terme. Assurer une gestion efficace implique la coordination minutieuse des activités, la résolution proactive des conflits éventuels et le maintien constant d'une communication fluide entre les partenaires. La durabilité, à son tour, repose sur la capacité des alliances à s'adapter aux mutations politiques, économiques et sociales, ainsi qu'à entretenir la confiance réciproque et la coopération entre les États membres

Les défis et les opportunités de la création d'une alliance stratégique dans l'espace du Liptako-Gourma et la recherche de partenariat

Dans le contexte du Liptako-Gourma, les défis pour la nouvelle alliance stratégique qui vient de voir le jour avec de nouveaux partenariats seront problématiques et complexes à la fois. Comment concilier les nouveaux partenariats avec les anciens notamment avec les occidentaux comme la France et les États-Unis avec lesquels les pays de l'AES sont soit en froid total soit en ruptures pour le moment ?

Le premier défi sera de faire de très bons arbitrages dans la priorisation des nouveaux partenaires extérieurs avec lesquels ils souhaiteraient coopérer dans les domaines de la sécurité et la défense mais tout en maintenant des fenêtres d'opportunités pour les anciens partenaires qui connaissaient très bien la région et qui ont certainement capitalisé dans la lutte contre le terrorisme. En effet, les partenariats résident dans la diversité des acteurs impliqués, chacun poursuivant des intérêts stratégiques parfois conflictuels. La coordination entre ces acteurs hétérogènes peut être complexe et exige une gestion habile de cette nouvelle alliance stratégique avec les partenaires internationaux et les organisations régionales notamment avec la CEDEAO dont elle est issue après son retrait avec à la clé de la défiance vis à vis de l'organisation même si elle n'est pas clairement assumée par les 3 États. Par contre on peut affirmer que la majorité des populations de ces 3 pays notamment chez la jeunesse sahélienne et les intellectuels panafricains, ont tenus des propos qui ont créé un climat d'hostilité voire d'appel à la dislocation de la CEDEAO. Dans ce climat actuel, que faut-il faire ? continuer dans la confrontation ou privilégier la voie du dialogue car les deux entités aujourd'hui partagent le même espace géographique de l'Afrique de l'ouest avec les mêmes défis de sécurité et de lutte contre la menace terroriste qui est en pleine expansion vers les autres États du Littoral.

Cependant, cette diversité offre également des opportunités uniques pour une approche holistique de la sécurité, permettant des synergies entre les capacités des différents acteurs. L'Alliance stratégique et les partenariats peuvent ainsi être renforcés par une compréhension approfondie des défis communs et des intérêts partagés, ouvrant la voie à des solutions innovantes et à une coopération durable.

### 5.6 La reconnaissance de l'Alliance des États du Sahel par la communauté internationale

Un autre défi qu'il faut relever très rapidement pour cette alliance stratégique, c'est la question de la reconnaissance par les autres États et notamment par les institutions internationales et régionales africaines. Avec la CEDEAO qui est l'organisation régionale ouest africaine qui est en termes de mandat au niveau des Communautés Économiques Régionales (CER) ou bloc régionaux – il en existe 5 au total sur la base des aires géographiques de l'Afrique - a la compétence sur les questions de Paix et de sécurité internationales ( Chap 8 de la Charte des Nations Unies ), il faut en premier lieu cette reconnaissance de l'organisation avant d'engager les autres dimensions de coopération. Jusqu'à présent la CEDEAO désigne nommément les pays et non l'entité AES. Il faut réussir très rapidement cette étape cruciale. Avec l'Union africaine, l'Alliance risque de connaître le même défi de la reconnaissance.

### 5.7 Les initiatives concrètes de l'Alliance des États du Sahel

L'Alliance des États du Sahel a lancé plusieurs initiatives concrètes dans le cadre du multilatéralisme, notamment en matière de sécurité et de défense. Parmi celles-ci, on peut citer la mise en place de la Force conjointe de 5000 hommes, qui vise à lutter contre le terrorisme et l'insécurité dans la région. Cette initiative témoigne de l'engagement des États de l'Alliance à coopérer sur le plan militaire pour maintenir la stabilité dans la région. Mais à l'analyse on constate très bien que cette force conjointe est la copie intégrale ou du moins une inspiration sur le modèle de la Force conjointe du G5 Sahel à l'exception du Tchad et la Mauritanie. En effet la Force conjointe de l'AES représentait le fuseau centre (Mali, Burkina Faso et Niger), des 3 fuseaux du G5 Sahel , et qui était d'ailleurs le plus vulnérable ou le "ventre mou" des attaques les plus récurrentes avec plusieurs victimes au sein des forces combattantes. La Force du G5 Sahel même si elle était loin en son temps d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle, elle avait pu atteindre 90% sur le fuseau ouest, 74% sur le fuseau centre et 75% sur le fuseau est en s'appuyant sur les affirmations de l'ancien Ministre Burkinabè des Affaires étrangères et de la Coopération régionale qui faisait un plaidoyer au Conseil de sécurité des Nations unies pour un soutien plus accru de la Force conjointe du G5 Sahel.

On peut donc légitimement se poser des questions sur les capacités opérationnelles de cette Force conjointe de l'AES qui est en train de se mettre en place. Sur la base du renforcement en équipement militaires reçus par les 3 pays grâce aux nouveaux partenaires

que sont la Turquie pour les drones et la Russie pour des armements plus sophistiqués et la multiplication des combats des forces combattantes, on peut présager que la force va avoir plus de performances et de meilleurs résultats sur les théâtres d'opérations.

En ce qui concerne le développement, l'Alliance s'engage à mettre en place des projets communs visant à améliorer les infrastructures, l'accès à l'eau potable, l'éducation et la santé. Ces initiatives visent à renforcer la coopération multilatérale et à assurer le développement durable de la région. Ce volet développement est aussi une réplique du G5 Sahel.

### **5.8 Les limites sur le multilatéralisme**

Le multilatéralisme est souvent critiqué pour ses lenteurs dans la prise de décision, en raison de la nécessité de consulter de multiples parties prenantes. De plus, l'inefficacité du multilatéralisme est parfois soulignée, en citant des exemples de résolutions non appliquées ou de coopération insuffisante entre les États membres. Certains critiques affirment également que le multilatéralisme favorise l'influence des grandes puissances au détriment des plus petites, remettant ainsi en question son équité et sa légitimité.

Cependant, malgré ces critiques, le multilatéralisme reste un élément crucial du système international pour la résolution des crises globales.

### **5.9 Les limites et les critiques des alliances stratégiques**

Les limites des alliances stratégiques peuvent inclure la dépendance excessive à l'égard d'un partenaire, ce qui peut affaiblir la position diplomatique d'un État. De plus, les intérêts divergents entre les partenaires peuvent entraîner des désaccords qui affaiblissent l'alliance. Sur le plan critique, certains analystes estiment que les alliances peuvent également créer des tensions et des rivalités entre les États, plutôt que promouvoir la coopération. De plus, les alliances peuvent être perçues comme des instruments de domination et d'impérialisme, ce qui peut susciter la méfiance et la résistance de la part d'autres acteurs internationaux.

Les alliances stratégiques, bien que cruciales pour la coopération et la sécurité internationales, comportent des limites et font l'objet de critiques. Ces limites peuvent affecter la capacité d'un État à poursuivre ses intérêts et à maintenir sa position diplomatique.

### **5.10 Dépendance et perte d'influence diplomatique**

Une des principales limites des alliances stratégiques est le risque de dépendance excessive à l'égard d'un partenaire, ce qui peut affaiblir la position diplomatique d'un État. Lorsqu'un État s'appuie fortement sur une alliance pour sa sécurité ou son économie, il peut devenir vulnérable aux pressions et aux exigences de son partenaire, réduisant ainsi sa capacité à agir de manière indépendante sur la scène internationale.

### **5.11 Divergences d'intérêts**

Les divergences d'intérêts entre les partenaires peuvent entraîner des désaccords qui affaiblissent l'alliance. Chaque État a ses propres priorités et objectifs nationaux, qui ne sont pas toujours compatibles avec ceux de ses alliés. Ces divergences peuvent se manifester par des conflits sur des questions spécifiques, des désaccords sur les stratégies à adopter ou un manque de volonté de coopérer pleinement.

### **5.12 Tensions et rivalités**

Certains observateurs estiment que les alliances peuvent également créer des tensions et des rivalités entre les États, plutôt que de promouvoir la coopération.

La formation d'une alliance peut être perçue comme une menace par d'autres États, ce qui peut entraîner une escalade des tensions et une course aux armements. De plus, les alliances peuvent exacerber les rivalités existantes entre les États, en créant des blocs opposés qui s'affrontent pour le pouvoir et l'influence.

### **5.13 Perceptions de domination et d'impérialisme**

Les alliances peuvent être perçues comme des instruments de domination et d'impérialisme, suscitant la méfiance et la résistance d'autres acteurs internationaux. Lorsqu'une alliance est dominée par une puissance majeure, elle peut être considérée comme un moyen pour cette puissance d'étendre son influence et de contrôler les affaires des autres États. Cela peut entraîner une opposition à l'alliance et une remise en question de sa légitimité.

Au terme de cette discussion on peut donc dire que notre hypothèse principale de départ illustre et confirme qu'à travers l'Alliance des États du Sahel que les États se tournent vers les alliances pour redynamiser le multilatéralisme afin de faire face aux crises contemporaines comme c'est le cas avec le terrorisme et la criminalité transfrontalière pour le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

L'hypothèse 1 est partiellement confirmée avec les États de l'Alliance qui mettent en avant leurs intérêts nationaux, la souveraineté nationale et la coopération régionale avant la coopération internationale mais pas au détriment.

L'hypothèse 2 est aussi confirmée partiellement car le multilatéralisme respecte la souveraineté des États même s'il réduit leurs libertés d'action et limite leur désir de donner une chance à l'intérêt commun. Mais il est clair qu'une réforme s'impose pour lui donner un meilleur rayonnement et une plus grande légitimité.

## 6. PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE

- Il serait pertinent d'approfondir l'analyse de l'impact des organisations internationales sur la résolution des crises globales.
- Il est également nécessaire d'étudier de manière approfondie les mécanismes de prise de décision au sein de ces organisations, ainsi que leur capacité à anticiper et à répondre aux futurs défis.
- Une perspective comparative entre les différentes organisations internationales serait bénéfique pour mieux comprendre leur efficacité.
- La perception des acteurs de la société civile et des acteurs politiques sur l'Alliance stratégique du Liptako-Gourma.

## 7. RECOMMANDATIONS

- Renforcer considérablement la coopération entre les États membres des institutions multilatérales afin de pouvoir répondre efficacement aux défis mondiaux croissants;
- Promouvoir une approche plus inclusive et équitable pour garantir une participation significative de tous les pays, tenant compte des divers contextes socio-économiques;
- Réformer des structures et des processus des organisations multilatérales devrait être envisagées pour améliorer leur efficacité et leur légitimité dans un cadre international de plus en plus complexe.
- Encourager l'adoption de politiques et de protocoles pragmatiques visant à renforcer la coopération tout en assurant la conformité aux normes internationales établies.
- Renforcer les alliances stratégiques, les adapter aux évolutions géopolitiques et technologiques, tout en tenant compte des enjeux humanitaires et climatiques.
- Intégrer de nouveaux acteurs non étatiques et trouver un équilibre entre intérêts nationaux et objectifs communs pour assurer la pérennité de ces alliances dans un monde en constante mutation.

## 8. CONCLUSION

- Cette exploration du multilatéralisme face aux défis contemporains et ses réponses aux crises globales dans le contexte des relations internationales contemporaines met en lumière l'importance cruciale des alliances stratégiques et régionales dans la dynamique mondiale et les défis majeurs tels que la conciliation délicate entre souveraineté nationale et coopération internationale.
- Les théories des alliances en relations internationales nous ont permis de mieux comprendre les motivations et les défis qui sous-tendent ces partenariats.
- Par ailleurs, l'impact des alliances sur la sécurité internationale met en évidence la complexité des enjeux géopolitiques et la nécessité d'une approche collaborative pour faire face à ces défis.
- Les nouvelles tendances et perspectives dans les alliances internationales soulignent la nécessité d'une adaptation constante pour relever les défis futurs.
- Les théories du multilatéralisme, notamment le libéralisme institutionnel, offrent des modèles explicatifs pertinents et éclairants pour comprendre le rôle et les fonctions de ces institutions.
- L'étude de cas sur l'AES a permis de mieux saisir les enjeux concrets auxquels le multilatéralisme se confronte.
- La crise actuelle entre la CEDEAO et l'AES souligne clairement l'enjeu de souveraineté qu'il y a pour un État à décider lui-même s'il souhaite appartenir à une organisation internationale ou rejoindre une alliance.
- Il est certes évident que l'Alliance des États du Sahel ambitionne de faire des progrès importants dans la promotion du multilatéralisme et la coopération internationale. Cependant, des défis persistent chez les États de l'AES, notamment en matière de sécurité et de développement économique.
- Il est essentiel de maintenir l'engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale afin de relever avec succès les défis futurs dans la région.
- Mais autant l'initiative est louable du fait qu'elle scelle une ambition d'unification des potentialités du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans une Confédération, qui est déjà le cas, puis dans une Fédération dans un avenir proche, autant des questions se posent sur sa résistance aux aléas du temps et donc de la durabilité, surtout qu'elle est menée par des régimes militaires de transition censés passer la main à des pouvoirs civils qui peuvent ne pas poursuivre le même effort ni développer les mêmes ambitions.

## BIBLIOGRAPHIE

### Livres :

Bodin, J. (1576). Les Six Livres de la République (1re éd.).

Paquin, S. (2013). Théories de l'économie politique internationale. Chapitre 5. La perspective libérale (p. 183-224).

Novosseloff, Alexandra. (Ed.). (2021). Le Conseil de sécurité des Nations Unies. Entre impuissance et toute-puissance. CNRS Éditions.

**Articles de revues :**

- Abdoul Sogodogo Septembre 2024, Alliance des États du Sahel, Défis et Perspectives FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG -
- Balima, Sampala. 2024. « Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et la construction de la sécurité régionale ». 2024. FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG
- Brooks, S. G., & Wohlforth, W. C. (2005). Hard times for soft balancing. *International Security*, 30(1), 72-108.
- Charles Zorgbibe. (1983). Qu'est-ce qu'une alliance ? *Revue*, 433, 39-54.
- Jóźwicki, W. (2020)
- Juc, V., & Dodu-Savca, C. (2021). L'intérêt national - facteur déterminant des priorités stratégiques de la République de Moldova. *Studii Europene*, 2, 105-121.
- Lafont Rapnouil, Manuel, 8 mars 2022, Ni absolue, ni hypocrite ? La souveraineté dans l'ordre international. Pages 105 à 115.
- Quédraogo, J.-M. (2004). Georg Jellinek, Max Weber, le politique et la tâche de la sociologie des religions. *Archives des sciences sociales de la religion*, 127, 118-119.

**Chapitres de livres ou contributions :**

- Bassou, A. (2024). In Policy Brief.
- Ahmad Al-Rashidi, in L'évolution du concept de souveraineté et les projets de coopération régionale p. 277-284
- Articles de journaux ou magazines :
- Fernandez, J. (2023, June 26). Entretien exclusif. Geopoweb.

**Rapports ou documents institutionnels :**

- Job, B. L. (1995). Multilatéralisme et sécurité régionale. Volume 26, numéro 4.

**Sources en ligne :**

- Nations Unies. (s.d.). Le système multilatéral. <https://www.un.org/fr/global-issues/multilateral-system>
- Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, Site du Ministère des Affaires étrangères du Burkina Faso (19//2023)